



APPEL A CANDIDATURES 2025/2026

POST-DIPLÔME ARTISTE INTERVENANT.E EN MILIEU SCOLAIRE (AIMS)

Les cinq grandes Écoles nationales supérieures d'art de Paris que sont le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD-PSL), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École des Arts Décoratifs de Paris (ENSAD-PSL), Les Beaux-Arts de Paris et La Fémis se sont associées depuis septembre 2016 pour développer la formation post-diplôme d'Artiste Intervenant.e en Milieu Scolaire (AIMS) dans le cadre d'une résidence en immersion au sein d'un établissement tout au long d'une année scolaire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, une à deux résidences sont proposées aux étudiant.e.s de l'École (toute spécialisation confondue) et qui seront diplômé.es en juin 2025

Ce programme soutenu par le ministère de la Culture, réalisé en partenariat avec des villes d'Île de-France partenaires et les inspections de l'Éducation nationale de circonscription, constitue une formation diplômante d'un an de niveau post-diplôme.

AIMS a pour objectif de former des jeunes créateurs et créatrices à l'intervention en milieu scolaire en leur permettant de développer des compétences complémentaires à la médiation et à la pédagogie, tout en développant leurs projets personnels, et à contribuer à l'engagement citoyen d'artistes de haut niveau.

Chaque résident.e sélectionné.e bénéficie d'une bourse d'un montant de 12 000 €

DÉTAIL DU PROGRAMME :

Chaque artiste sélectionné.e anime et engage un projet artistique et éducatif favorisant l'accompagnement réflexif et créatif des élèves

d'une classe (primaire ou collège) d'Île-de-France, en lien avec un.e enseignant.e référent.e.

Le ou la résident.e bénéficie du soutien d'un.e enseignant.e-tuteur-tutrice qui l'accompagne tout au long de l'année scolaire.

Il. elle dispose d'un espace de travail dans l'établissement scolaire pour développer parallèlement ses propres projets créatifs et professionnels, tout en favorisant les échanges et les liens avec la communauté éducative et l'ensemble des élèves, avec une attention à l'ouverture sur le territoire de vie des enfants.

Il. elle consacre 15h minimum par semaine de présence dans l'établissement, réparties entre les ateliers avec les enfants et sa résidence d'artiste.

En fin d'année scolaire (juin 2026), il. elle doit concevoir une présentation du projet artistique conduit tout au long de l'année avec ses élèves. Cette présentation a lieu lors d'une journée de restitution commune qui rassemble tou.te.s les artistes de la promotion AIMS et tou.te.s leurs élèves dans un espace partenaire du programme, et dont les artistes prennent en charge collectivement l'organisation opérationnelle (logistique, organisation des espaces, représentation équitable entre toutes les disciplines, accueil du public...). Ils et elles sont pour cela conseillé.e.s par leurs référent.e.s en École d'art. Des rencontres intermédiaires (ouvertures d'ateliers, répétitions, accrochages etc.), favorisant les échanges avec la communauté éducative, incluant les familles, ou le territoire de proximité sont bienvenues.

Il. elle rédige un mémoire de recherche sur la pratique artistique en milieu scolaire et la notion de transmission, qui est soutenu devant un jury à la rentrée 2026.

Une formation commune obligatoire est organisée pour tou.te.s les résident.e.s des 5 écoles partenaires du 4 au 19 septembre 2025, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et de se familiariser avec les outils nécessaires à l'intervention en milieu scolaire. Celle-ci est conduite par des personnalités qualifiées comme : des conseiller.ère.s pédagogiques, enseignant.e.s, conseiller.ère.s du ministère de la culture, chercheur.euse.s, historien.ne.s, psychologues, responsables de structures culturelles, DAC en collectivités etc. Au cours de l'année, (de novembre à mai), les artistes sont également tenu.e.s de participer à des séances complémentaires de formation, de mutualisation d'expériences, d'analyse de pratique, ainsi qu'à des séances spécifiquement axées sur la rédaction du mémoire et sur la préparation de la restitution commune en fin d'année.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidat.e.s seront sélectionné.e.s par un jury constitué de représentant.e.s de l'École ainsi que des partenaires et des personnalités extérieures.

Le dossier de sélection comprendra : un dossier artistique (format A4) ; un CV mentionnant les expériences en milieu scolaire, périscolaire ou socioéducatif ; une note d'intention d'un projet créatif et artistique avec une classe (entre 1 à 3 pages) ; une lettre de motivation.

CONTACT

Dossier de candidature à retourner par mail au plus tard le 28 mai 2025 à l'attention de Laure VIGNALOU

Les candidat.e.s sélectionné.e.s seront invité.e.s à se présenter à un entretien avec un jury dans la première quinzaine de juin.

Contact : Laure Vignalou

laure.vignalou@ensad.fr

01 42 34 98 03